IFSI CPN Centre Psychothérapique de Nancy
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
03 83 92 51 51
ifsi@cpn-laxou.com

La Région Grand Est

Sélection 2027
pour l'entrée en IFSI

CANDIDAT EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Concerne les candidats relevant de la **formation professionnelle continue,** telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail

En déposant votre dossier d'inscription à l'IFSI de Laxou, cet institut sera automatiquement votre vœu n°1
Les épreuves sont identiques dans tous les IFSI Lorrains.

Le candidat renseigne un vœu 2 et 3, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation, en cas de réussite à l'épreuve avec un classement au-delà des places disponibles à l'IFSI de Laxou.

FRAIS D'INSCRIPTION NON REMBOURSABLES : 60 €

CALENDRIER DES EPREUVES	
15.01.2027	**CLOTURE DES INSCRIPTIONS**
01.02.2027	**EPREUVES de SELECTION** **1- ÉPREUVE ÉCRITE** 10h00 Appel 10h30 – 11h00 Sous-épreuve de calculs simples 11h15 – 11h45 Sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social **2- ENTRETIEN PORTANT SUR L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE** 13h30 à 17h00. Ordre de passage, entre, sera communiqué à l'issue de l'écrit
15.02.2027	**RÉSULTATS A PARTIR DE 10H00** AFFICHAGE à l'IFSI et sur https://epsytera/cpn/ onglet « instituts de formation » puis « IFSI » AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE **Places ouvertes : 25% du quota soit 30 places au maximum**
22.02.2027	**LIMITE DE CONFIRMATION DE L'ACCEPTATION DE LA PLACE EN FORMATION**

LIEU DES EPREUVES	**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS** **bâtiment Lalanne** **Centre Psychothérapique de Nancy - LAXOU**	pour vous rendre à l'IFSI, scanner ce QR code

1. LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier complet devra être déposé ou être adressé en envoi recommandé avec avis de réception à l'I.F.S.I.

I. PREINSCRIPTION

Préinscription obligatoire en vous rendant sur le site suivant : https://myselect-cpn-laxou.epsilon-informatique.net/s/7

II. LA FICHE D'INSCRIPTION

Document page 5 à renseigner et restituer, accompagné des pièces ci-dessous

III. PIECES A TRANSMETTRE

1. La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
2. Un curriculum vitae ;
3. La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus ;
4. La/ les attestation(s) de travail et les attestations de formations suivies ;
5. Une lettre de candidature exposant votre projet professionnel **dactylographiée ;**
6. Une attestation sur l'honneur d'inscription sur un seul IFSI du regroupement Lorrain et de non inscription sur Parcoursup (modèle page 4) ;
7. Si vous n'êtes pas titulaire du baccalauréat, il est nécessaire d'obtenir une Validation des Études, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels (VEEPAP) délivrée par l'Université de Lorraine. Si vous êtes dans cette situation, il est nécessaire de renseigner un dossier de demande de VEEPAP qui sera disponible prochainement sur notre site.
9. Copie du virement attestant le paiement des 60 € de frais d'inscription (RIB page 6).

IV. CANDIDAT PRESENTANT UN HANDICAP et DEMANDANT L'AMENAGEMENT DES EPREUVES

Le candidat présentant un handicap qui souhaite un aménagement des épreuves, adresse une demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). S'adresser à la MDPH de son domicile pour obtenir la liste. Il fournit à l'IFSI, au plus tard à la date de forclusion du concours, la nature de l'aménagement fixé par le médecin désigné.

2. LES EPREUVES DE SELECTION

EPREUVE ECRITE SUR 20 POINTS avec deux sous-épreuves (épreuve anonyme)

1. Calculs simples sur 10 points (30 minutes)
2. Rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social sur 10 points (30 minutes)

EPREUVE ORALE SUR 20 POINTS : entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat (20 minutes).

Il comprend une présentation orale du candidat, suivie d'un échange avec le jury.
Il a pour objet :
1° D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier de candidature ;
2° D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux ;
3° D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Le total des points doit être ≥ 20/40, sans note < à 8/20 à l'une des deux épreuves.

A l'issue des épreuves et au vu des notes obtenues la commission d'admission établit une liste de classement.

Les résultats sont affichés à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et communiqués par courrier.
Avant la date limite (cf page 1), le candidat confirme son inscription par écrit. Au-delà, en l'absence de l'accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission.

3. ADMISSION DEFINITIVE

REPORT D'ADMISSION

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

1° De droit en cas de :

- congé pour cause de maternité, de paternité ou d'adoption ;
- rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ;
- demande de congé formation ou d'une demande de mise en disponibilité ;
- absence de validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP) ;
- garde d'un enfant de moins de trois ans.

2° De façon discrétionnaire et exceptionnelle, sur la base d'une demande en ce sens, appuyée par des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement l'empêchant de débuter sa formation.

Pour Information : ADMISSION DEFINITIVE APRES REUSSITE AUX EPREUVES

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, une attestation signée de non-inscription sur la plateforme Parcoursup sera transmise par l'étudiant lors de l'inscription administrative.

FRAIS LIES A LA FORMATION (les montants précisés sur la base de 2026 sont susceptibles d'ajustement en 2027) :

- ✓ Frais d'inscription : L'admission définitive à l'Institut de Formation est subordonnée au versement des droits d'inscription Universitaire,178€ en 2026 et de CVEC, 105€ en 2026
- ✓ Coût de la formation : 8 200€ par année de formation, pris en charge selon la situation soit par le Conseil Régional « Grand-Est », soit par le candidat ou son employeur.

CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard, le jour de la rentrée d'un certificat médical de vaccinations (le document à compléter vous sera remis au moment de l'inscription définitive) : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B.
- Depuis le 1/04/2019, la vaccination contre la tuberculose n'est plus obligatoire ;
- La vaccination contre la rougeole est désormais obligatoire ;
- La vaccination contre la coqueluche est vivement recommandée.

EN L'ABSENCE DE BACCALAUREAT OU DE SON EQUIVALENCE, vous devrez faire une demande de dispense du baccalauréat conformément à l'article 11 de l'arrêté du 20 février 2026 : « Les candidats qui sollicitent une dispense du baccalauréat **déposent une demande de Validation des Etudes, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels** (VEEPAP), conformément aux articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation.
La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission ».

4. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

PAR LE CONSEIL REGIONAL « GRAND-EST » :

➲ En recherche d'emploi sans avoir été démissionnaire dans les 6 mois précédant le jour de la rentrée, à l'exception d'une situation de rapprochement familial ;

➲ En perte d'emploi résultant d'une rupture conventionnelle, au plus tard 7 jours avant l'entrée en formation ;

➲ En CDD qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation ;

➲ En emploi dont la durée est inférieure à 18h/semaine ou 78h/mois durant les 6 mois précédents l'entrée en formation.

Si vous relevez de l'une de ces situations, les justificatifs seront à fournir dans le dossier d'inscription.

PAR L'EMPLOYEUR OU LE CANDIDAT :

➲ **Dans une situation ne relevant pas de l'une des situations énoncées au paragraphe ci-dessus** (exemple : salarié(e) démissionnaire après le **01/03/2027) ;**

➲ **Agents de la Fonction Publique Hospitalière** : Dans le cadre du décret n°90.319 du 5 avril 1990 relatif à la formation professionnelle continue des agents de la Fonction Publique Hospitalière, ces derniers peuvent bénéficier du maintien de leurs traitements, indemnités de résidence et indemnités à caractère familial, à l'exclusion d'autres indemnités et primes pendant leurs études.
Les renseignements utiles sont fournis par la Direction de l'établissement dont relève l'agent ;

➲ **Salariés du secteur privé :**
Les personnes salariées du secteur privé doivent se renseigner auprès du fond d'assurance-formation de leur employeur.

Le coût de formation pour un salarié en promotion professionnelle fait l'objet d'une convention de formation avec l'employeur, à défaut l'étudiant. Est considérée comme salariée, toute personne ayant un lien juridique avec un employeur, les personnes en disponibilité (service public), en congé sans solde (secteur privé), ou en congé parental.

SITUATION PARTICULIERE ***: vous êtes invité(e) à joindre le secrétariat de l'institut pour de plus amples informations***

BOURSE : Une bourse peut être accordée par le Conseil Régional aux étudiants dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement. La procédure est expliquée avant chaque rentrée.

5. UNE SEULE INSCRIPTION POSSIBLE AU SEIN D'UN MEME REGROUPEMENT D'IFSI

L'inscription au sein de chaque bassin se fait auprès de l'IFSI désigné en vœu 1 de formation.
L'IFSI enregistre le dossier au titre du regroupement. Le candidat renseigne un vœu 2 et 3 sur ce dossier, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation.

La région Grand-Est compte 3 regroupements :

Alsace	Champagne-Ardenne	Lorrain
1. IFSI Brumath 2. IFSI Erstein 3. IFSI Haguenau 4. IFSI Saverne 5. IFSI Sélestat 6. IFSI Strasbourg (St Vincent) 7. IFSI Strasbourg (HUS) 8. IFSI Colmar 9. IFSI Mulhouse 10. IFSI Diaconat Mulhouse 11. IFSI Rouffach	1. IFSI Charleville-Mézières 2. IFSI Reims 3. IFSI Châlons-en-Champagne 4. IFSI Epernay 5. IFSI Troyes 6. IFSI Chaumont 7. IFSI Saint Dizier	1. IFSI Bar Le Duc 2. IFSI Briey 3. IFSI Epinal 4. IFSI Forbach 5. IFSI Laxou 6. IFSI Lionnois 7. IFSI Metz CHR 8. IFSI Metz CRF 9. IFSI Neufchâteau 10. IFSI Remiremont 11. IFSI St Dié 12. IFSI Sarrebourg 13. IFSI Sarreguemines 14. IFSI Thionville CHR 15. IFSI Verdun 16. IFSI Santest NANCY 17. IFSI SOS SANTE Mont St Martin 18. IFSI Lunéville CRF

Il est ainsi impossible de déposer un dossier sur plusieurs IFSI du même bassin/regroupement.
En s'inscrivant dans un institut, **le candidat atteste sur l'honneur** ne pas avoir déposé un dossier auprès d'un autre IFSI du même bassin/regroupement.
Le candidat devra rédiger une attestation sur l'honneur (cf. modèle ci-dessous) **à insérer dans le dossier d'inscription.**

Il est cependant possible de déposer un dossier auprès d'un IFSI de chaque regroupement.

Modèle - Attestation sur l'honneur d'inscription sur un seul IFSI du bassin Lorrain :

IDENTITE ET COORDONNEES DU CANDIDAT

Date :
IFSI de (ville)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Nom prénom, né(e) le (date de naissance) à (ville), atteste sur l'honneur de n'avoir fait qu'une inscription dans le Bassin universitaire/regroupement de …… et ne pas être inscrit sur Parcoursup pour la sélection à l'entrée en formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature

ADRESSES UTILES

Agence **R**égionale de **S**anté **GRAND-EST** 3, boulevard JOFFRE CS 80071 - 54036 NANCY cedex ☎ 03 83 39 30 30	**C**onseil **R**égional **GRAND-EST** site de Metz place Gabriel Hocquard 57036 METZ CEDEX ☎ 03.87.33.60.00 ⎓ 03.87.32.89.33	**C.R.O.U.S** (quelques chambres sont réservées) 75 RUE DE LAXOU – 54000 NANCY ☎ 03.83.91.88.00 ⎓ 03.83.27.47.87

IFSI CPN Centre Psychothérapique de Nancy
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Réservé à l'administration
A27.....

EPREUVES DE SELECTION
LUNDI 01 FEVRIER 2027

FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU SECRETARIAT DE L'IFSI AU PLUS TARD LE 15 JANVIER 2027

JE SOUSSIGNE (E)

NOM : .....
(Nom de Jeune Fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)

PRENOMS : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

SEXE : Féminin ❒ Masculin ❒

LIEU DE NAISSANCE : .....

Département : (*Indiquer le N°*) I____I____I

NATIONALITE : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

.....

Pour vous joindre plus facilement :

TELEPHONE PORTABLE : .....

E-mail : .....

IMPORTANT

A L'INSCRIPTION, le candidat rempli une attestation sur l'honneur, stipulant qu'il s'engage à ne déposer qu'un dossier par bassin universitaire. Si deux ou plusieurs dossiers sont déposés dans un même bassin malgré la consigne, le contrevenant se verra **exclu de la sélection.**

JE SOLLICITE mon inscription aux épreuves de sélection et transmets les documents constitutifs du dossier (page 6)

JE RECONNAIS avoir pris connaissance des instructions et conditions d'admission qui figurent dans la notice précédant la présente fiche d'inscription (pages 1 à 4).

J'ACCEPTE sans réserve le règlement qui régit le concours.

J'ATTESTE sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce document.

J'AUTORISE la publication électronique de mes résultats sur le site de l'IFSI

❒ Oui ❒ Non

Fait à ..... **le** .....

SIGNATURE DU CANDIDAT

En cas de réussite aux épreuves, je souhaite rentrer en formation dans un IFSI du Bassin Universitaire Lorrain dans cet ordre :

VŒU 1	**IFSI de LAXOU**
VŒU 2	**IFSI de**.....
VŒU 3	**IFSI de**.....

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A déposer ou adresser en envoi recommandé avec avis de réception, au secrétariat de l'I.F.S.I.

Tout dossier incomplet sera irrecevable et retourné au candidat.

Chaque photocopie devra être lisible, datée, signée, et porter la mention « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations »

☐ **Préinscription OBLIGATOIRE** via : https://myselect-cpn-laxou.epsilon-informatique.net/s/7

☐ **La fiche d'inscription renseignée** (page 5) : **identité** et **adresse en lettres majuscules d'imprimerie.**

☐ **La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité.**

☐ **La/les attestation(s) ou les attestations de travail et les attestations de formations suivies.**

☐ **Un Curriculum Vitae.**

☐ **Une lettre de candidature dactylographiée, exposant votre projet professionnel** (un document manuscrit n'est pas recevable)

☐ **La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus.**

☐ **La demande de Validation des Etudes, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels (VEEPAP) pour les candidats qui ne sont pas titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,**

☐ **L'attestation sur l'honneur d'inscription sur un seul IFSI du bassin Lorrain et de non inscription sur Parcoursup.**

☐ **La copie du virement attestant le paiement des frais d'inscription de 60 €**

Règlement par virement bancaire ou postal, sur le compte suivant :

Titulaire du compte REGIE RECETTES N°7 IFSI - CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY

Libellé à renseigner obligatoirement dans la partie « Objet du Virement » :
NOM, prénom, date de naissance (JJ/MM/AA) du candidat inscrit.

Identifiant national de compte bancaire RIB

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé
10071	**54000**	**00002013658**	**97**

Domiciliation **TPNANCY**

IBAN

FR76	**1007**	**1540**	**0000**	**0020**	**1365**	**897**

BIC **TRPUFRP1**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement, quel qu'en soit le motif.

☐ **Candidat présentant un handicap et demandant l'aménagement des épreuves :**
Adresser une demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH). Le certificat médical doit préciser la nature de l'aménagement fixé par ce médecin ; il est fourni à l'IFSI, **au plus tard à la date de forclusion du concours**.

☐ **Candidat étranger non francophone** : une attestation « B2 de langue française », sera requise au plus tard le jour de la rentrée.

Pour toute correspondance par mail avec l'Institut, merci d'utiliser l'adresse suivante :
ifsi.2027-2030@cpn-laxou.com

Le participant peut demander à consulter le document RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) sur demande en envoyant un mail à l'adresse suivante : ifsi@cpn-laxou.com